

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « EN AVANT NOËL »

ARTICLE 1 : OBJET

L'Organisateur, l'association Gerland Commerces, dont le siège se situe 37 place des pavillons à Lyon 7^e organise un jeu avec un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de l'animation qui se déroulera du 4 au 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu organisé chez les commerçants participants à l'opération est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée à titre habituel et permanent en France, à l'exclusion des membres de Gerland Commerces et de leurs salariés, aux prestataires de Gerland Commerces et à toute personne ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu.

Une seule participation par personne majeure est autorisée (même nom, même prénom, même adresse).

La participation est strictement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Dans l'hypothèse de plusieurs participations d'une même personne dans le cadre du jeu concours, les bulletins de participation de cette personne après vérifications seront purement et simplement rejetés. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du participant et l'annulation des éventuels gains. Le participant ne pourra pas se retourner contre l'Organisateur.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DU JEU

Pour participer à ce jeu, il faut se rendre devant toutes les vitrines des commerces participants (Article 4) pour collecter les chiffres (1 chiffre isolé entre 1 et 9) qui sont inscrits dans les fresques peintes. Chaque chiffre doit être additionné, le résultat étant le « nombre clé » à saisir sur le site pour participer au Jeu Concours.

ARTICLE 4 : COMMERCES PARTICIPANTS

IBIS	246	RUE MARCEL MERIEUX	444 STUDIO	19	PLACE DES PAVILLONS
L'HUITRIER	245	RUE MARCEL MERIEUX	LA CHOCOLATINE	27	PLACE DES PAVILLONS
AU BUREAU	243	RUE MARCEL MERIEUX	DELIZIE ITALIANE	28	PLACE DES PAVILLONS
ACHARD	271	RUE MARCEL MERIEUX	VETERINAIRE FORSANS	4	PLACE DES PAVILLONS
LE VENEZIA	237	RUE MARCEL MERIEUX	SUPER U	113	AVENUE YVES FARGE
HISTOIRE DE PERMIS	229	RUE MARCEL MERIEUX	BB FLEURS	277	AVENUE JEAN JAURES
PHARMACIE BOUVIER	154	RUE MARCEL MERIEUX	ACHARD	271	AVENUE JEAN JAURES
OPTIC 2000	214	RUE MARCEL MERIEUX	STYLES & CUT	261	AVENUE JEAN JAURES
GAMBONI	241	RUE MARCEL MERIEUX	OPTIQUE GERLAND	264	AVENUE JEAN JAURES
CITRON VERT	218	RUE MARCEL MERIEUX	GERLAND PRESSING	261	AVENUE JEAN JAURES
CYRILL COIFFURE	3	RUE CHALLEMEL LACOUR	L'HEURE DE MANGER	71	ALLEE D'ITALIE
CORDONNERIE	16	PLACE DES PAVILLONS	CASINO	64	ALLEE D'ITALIE
L'OPTICIEN	12	PLACE DES PAVILLONS	LE GEANT DES BEAUX ARTS	12	RUE CLEMENT MAROT

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots distribués à l'occasion du tirage au sort du 4 janvier 2018 seront les suivants :

1 bon d'achat de 1000 € à valoir sur un voyage (valable jusqu'en juin 2019)

Le lot attribué est personnel au gagnant et non cessible. Il ne pourra faire l'objet d'aucun échange total ou partiel ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Le tirage au sort aura lieu jeudi 4 janvier 2017 chez « l'Opticien » 12 place des pavillons, 69007 Lyon à 19h00.

Le gagnant sera tiré au sort et contacté par courrier l'informant de son gain. Les autres participants, non gagnants, ne seront pas contactés.

Le gagnant devra se présenter en personne avec le courrier qu'il aura reçu de Gerland Commerces chez l'Opticien, 12 place des pavillons, 69007 Lyon pour récupérer son lot.

Le lot sera uniquement remis au gagnant dont le nom et l'adresse sont identiques avec les noms et adresse communiqués lors de l'inscription au jeu moyennant production de justificatifs d'identité et de domicile.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation et du lot concerné.

Le lot devra être réclamé avant le 31 mars 2018. Après cette date il sera annulé et aucun nouveau tirage ou dédommagement ne pourra être réclamé par le gagnant ou les participants au Jeu.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le jeu concours ou l'interprétation du présent règlement. Le fait de participer au jeu concours implique l'acceptation pure et simple de son règlement dans son intégralité.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu concours si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité et le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES DONNEES NOMINATIVES – INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies lors de ce jeu selon les modalités prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Conformément à cette loi, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite adressée à Gerland Commerces 12 place des pavillons 69007 Lyon.

ARTICLE 9 : DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT DE JEU

Le règlement complet est consultable sur le site internet www.gerlandcommerces.fr durant la période du Jeu et peut également être obtenu gratuitement sur simple demande chez l'Opticien, 12 place des pavillons, 69007 Lyon.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2017.